



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 27 octobre 2023

L'an 2023, le 27 octobre à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué le 21 octobre 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames BIETH DREAN Michelle, BURLIN Véronique, ROUCHWARGER Michèle, SEMENCE-LOUIS Cindy,

Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, MAZUR Jean, GRAILLOT Guy

Absents : Mmes BRELOT Emilie, MARTIN Nicole, M. SANTINI

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre 2023.

I/ DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame Nicole Martin par laquelle elle présente sa démission du conseil municipal à compter du 28 octobre 2023 pour divers problèmes familiaux.

Monsieur le Maire accepte sa démission et les membres du conseil prennent acte.

II/ ZONES D'ACCELERATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2023-175 du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie pour permettre de rattraper le retard pris en ce domaine.

L'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables introduit la création dans chaque commune française, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables en tenant compte de l'acceptabilité locale.

-Considérant que sur le territoire de la commune de La Chapelle-Hugon :

Un projet agri-voltaïque concernant les parcelles A 0019- 0012-0009-0007-0013-0014-0010-0011-0018-0003, a déjà reçu un avis favorable du conseil municipal ainsi que de l'EPCI des Portes du Berry, est déposé à la DDT 18,

Le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de ne pas proposer d'autre zone que celle citée ci-dessus et se réserve d'exercer son avis consultatif pour tout autre projet.

III/ DECISION MODIFICATIVE : Chapitre 12

Le maire expose aux conseillers (ères) qu'il convient d'abonder le chapitre 12 (salaires) comme suit :

| | | |
|------------------------------|--------------|----------|
| Dépenses de fonctionnement : | compte 6411 | + 3000€ |
| Dépenses de fonctionnement | compte 60633 | - 3000€. |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents accepte ces modifications.

IV/ DECISION MODIFICATIVE / Chapitre 204

Suite à l'aménagement nocturne du parking de la salle des fêtes, allumage uniquement les soirs d'activité, cela n'était pas prévu au budget, il nous faut approvisionner le chapitre 204.

| | | |
|-----------------------------|----------------|---------|
| Dépenses d'investissement : | compte 2041512 | +1000 € |
| Dépenses d'investissement | compte 2157 | -1000€. |

A l'unanimité des présents les membres du conseil municipal acceptent cette modification de rééquilibrage budgétaire.

V/ RELAIS TELEPHONIE MOBILE

Après la délibération d'opposition formulée à Bouygues Télécom pour l'implantation du relais téléphonie mobile sur la parcelle B 636 située Champ de Devant impasse de la Vignonnerie, Bouygues Télécom nous a adressé un recours gracieux contre notre décision d'opposition.

Le 19 octobre nous avons reçu un courriel du service de la coordination interministérielle de la Préfecture du Cher qui nous faisait part de la nécessité d'organiser une réunion en mairie le mardi 24 octobre à 15h00.

Ce sont présentées au jour et heures dits :

- Mme Chapier cheffe du service cité ci-dessus, de la Préfecture
- Mr Bourdillon, directeur de Berry Numérique du Conseil Départemental
- Mme Aubree-Mard, responsable des relations territoriales Centre Val de Loire pour Bouygues Télécom
- Mme Boucher aménageur mandaté par Bouygues venue exprès de Lyon
- Pour représenter la commune : le maire et les 3 adjoints (Alain Courzadet, Michèle Rouchwarger, Jean Mazur).

Pour faire bref, il nous a été indiqué qu'il s'agissait d'un projet d'Etat pour lequel nos motifs de refus quant au lieu de l'implantation que cela soit pour la santé, l'environnement, etc... n'étaient pas des objections fondées.

Affaire à suivre

VI/ INFOS DIVERSES

- La loi des finances rectificative pour 2022 du 16 août 2022 a mis en place un mécanisme de filet de sécurité inflation pour les communes les plus fragilisées financièrement par la hausse des prix de l'énergie en 2022 ainsi que pour la revalorisation du point d'indice de la fonction publique intervenue en juillet 2022. En application de ces principes la dotation accordée à notre collectivité au titre de ce « filet inflation 2022 » s'élève à 20689 €. Une bonne nouvelle.

- Le Conseil Départementale informe de la création de bourses à destination des étudiants en santé ; cela concerne les professions suivantes : médecins généralistes, chirurgiens-dentistes et paramédicaux (Kinésithérapeutes, orthophonistes...). La contrepartie est la même pour toutes ces professions : s'engager au moins 5 ans dans une zone jugée déficitaire en matière d'accès aux soins.

TOUR DE TABLE

Alain Courzadet fait part aux conseillers (ères) des remerciements de M. Lemaire Bertrand pour le nouveau panneau d'information installé à l'église. Le 1^{er} adjoint poursuit en indiquant que PrimOT système de communication enseignantes/parents d'élèves/mairie est fonctionnel, que le projet scolaire aura pour objet « le bien-être », que le spectacle de Noël produit par les élèves est fixé au jeudi 21 décembre. Quant au goûter des aînés, il se déroulera le samedi 16 décembre.

Le 1^{er} adjoint fait le point sur les travaux à envisager : l'isolation de l'école au niveau des portes, fenêtres et toutes baies vitrées ; le reprofilage des fossés à l'intersection des rues des Rieux, rue de Chezél et busage partiel impasse des Brosses; revoir la programmation du débroussaillage.

Michèle Rouchwarger 2eme adjointe informe qui en compagnie de Michelle Dréan et de la secrétaire de mairie, le 9 novembre, elles iront passer commande pour l'arbre de Noël des enfants.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 1^{er} décembre à 19h 30.

Secrétaire de séance

Alain Courzadet



Le Maire

Jean-Yves GIOT

